

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDE EN VUE DE REALISER
Une étude d'identification et d'analyse des créneaux économiques porteurs et des opportunités de moyens
de subsistance verts et résilients au climat dans les Provinces de Bujumbura, Burunga et Buhumuza au
Burundi**

Organisation contractante	Organisation internationale pour les migrations (OIM) – Burundi
Projets concernés	- Réintégration durable des retournés et des personnes déplacées internes au Burundi-NI WISANGE - Réponses régionales aux déplacements climatiques en Afrique subsaharienne-RE2CLID.
Couverture géographique	Provinces de Bujumbura, Burunga et Buhumuza au Burundi
Durée de la mission	45 jours calendaires
Modalité	Cabinet d'étude
Date prévue de démarrage	22 novembre 2026
Date limite de soumission	05 novembre 2026
Modalités de soumission :	Les offres doit être soumis directement via la plateforme électronique WAVE des fournisseurs , accessible à partir du site UNGM : https://www.ungm.org/Public/Notice , ou alternativement à l'adresse électronique : IOMBurundiTenders@iom.int
Documents à soumettre	1) Une proposition technique 2) Une proposition financière 3) Au moins un exemple de rapport d'études similaires

1. Contexte et justification

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) met en œuvre au Burundi les projets « Réintégration durable des retournés et des personnes déplacées internes au Burundi- NI WISANGE» et « Réponses régionales aux déplacements climatiques en Afrique subsaharienne- RE2CLID” qui contribuent, selon leurs mandats respectifs, au renforcement de la résilience, à l'amélioration des moyens de subsistance et à l'inclusion socio-économique des populations affectées par les déplacements, des rapatriés, des personnes déplacées internes et des communautés hôtes. RE2CLID intervient dans les provinces de Bujumbura et de Burunga et met notamment l'accent sur la résilience face aux déplacements liés au climat. NI WISANGE intervient dans les provinces de Burunga et de Buhumuza et soutient la réintégration durable dans les zones de retour.

Dans les zones ciblées, les ménages évoluent dans des économies locales hétérogènes, où les possibilités d'emploi, d'auto-emploi et d'activités génératrices de revenus varient fortement selon l'accessibilité des marchés, les ressources disponibles, les compétences, les infrastructures, les risques climatiques et les dynamiques de déplacement. La promotion d'activités économiques sans connaissance suffisante de la demande, des débouchés, des barrières à l'entrée et des contraintes propres à chaque territoire exposerait les projets au risque de soutenir des activités peu viables ou rapidement saturées.

Il est donc nécessaire de disposer d'une analyse actualisée, rigoureuse et territorialisée des marchés, des chaînes de valeur, des opportunités d'emploi et des créneaux économiques porteurs. Cette analyse devra déterminer non seulement les activités existantes ou émergentes, mais également les conditions concrètes dans lesquelles elles peuvent générer des revenus durables et rester accessibles aux populations ciblées.

Afin d'assurer la cohérence des approches, d'éviter la duplication des exercices et de faciliter les synergies entre les interventions, l'OIM commande une seule étude intégrée couvrant les zones d'intervention des deux projets au Burundi. L'intégration méthodologique n'effacera toutefois pas les spécificités des deux projets. Les résultats devront être désagregés selon le niveau de besoin et de pertinence (par commune, province), et mettre clairement en évidence les constats communs ainsi que les implications particulières pour chacune des provinces et communes.

L'étude constituera ainsi un outil d'aide à la décision pour la sélection, la conception et le séquençage des interventions de moyens de subsistance. Ses conclusions devront permettre à l'OIM et même au gouvernement burundais d'orienter les appuis vers des créneaux soutenus par une demande vérifiable, compatibles avec les capacités et contraintes des populations ciblées et susceptibles de contribuer à la diversification des revenus, à l'emploi, à l'auto-emploi et à la résilience économique locale.

2. Objet, périmètre et couverture géographique

2.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de recruter un cabinet (national ou international), afin de réaliser une étude d'identification, d'analyse et de priorisation des créneaux économiques porteurs et des opportunités de moyens de subsistance dans les zones d'intervention burundaises de l'OIM afin d'orienter les communautés dans le choix de leur activités génératrices de revenue avec un accent sur les opportunités verts et résilients au climat. La mission devra aller au-delà d'un inventaire descriptif des activités économiques. Elle devra apprécier le fonctionnement des marchés et des chaînes de valeur, la demande actuelle ou potentielle, les débouchés, les possibilités de création de revenus, les barrières à l'entrée, les compétences requises, les risques et les appuis nécessaires de même que l'environnement économique et juridique. Les recommandations devront être fondées sur des données triangulées et directement utilisables pour la programmation.

2.2 Délimitation géographique

L'étude sera réalisée exclusivement au Burundi. Son périmètre est limité aux 15 communes ci-dessous, réparties dans les provinces de Bujumbura, Burunga et Buhumuza.

Tableau 1 : répartition des communes par provinces d'intervention.

Provinces	Communes	Collines
Bujumbura	Bukinanyana, Cibitoke, Isare, Mpanda, Mugere, Mugina, Muhuta, Mukaza, Ntahangwa	26 collines (villages) seront couvertes par l'études. La répartition exacte sera fournie lors du cadrage
Burunga	Bururi, Makamba, Nyanza, Rumonge	
Buhumuza	Gisuru, Gisagara	

Les collines, quartiers ou sites de collecte à l'intérieur de ces communes seront déterminés pendant la phase de cadrage, sur la base d'un échantillonnage techniquement justifié et validé par l'OIM. Cette sélection infra-communale ne pourra entraîner l'ajout d'une commune ou d'une province non prévue dans les présents TdR.

3. Objectifs de l'étude

3.1 Objectif général

Produire une analyse territorialisée et opérationnelle des créneaux économiques porteurs, des chaînes de valeur et des opportunités de moyens de subsistance verts et résilients au climat dans les 15 communes couvertes, afin d'éclairer la conception, le ciblage et la mise en œuvre des interventions d'inclusion économique des populations locales, retournés et rapatriés avec un accent sur les jeunes et les femmes.

3.2 Objectifs spécifiques

L'étude devra analyser les caractéristiques socio-économiques des zones ciblées et identifier les activités, secteurs, chaînes de valeur, opportunités et mécanismes de microfinance existants ou émergents. Elle devra ensuite apprécier leur potentiel réel au regard de la demande, des débouchés, de la concurrence, des investissements nécessaires, des compétences requises, des risques et de l'accessibilité pour les populations ciblées.

À cette fin, la mission poursuivra les objectifs spécifiques suivants :

1. Caractériser les économies locales et les dynamiques de marché dans chacune des communes couvertes ;
2. Cartographier les principaux acteurs, fonctions, flux, services et relations au sein des chaînes de valeur pertinente ;
3. Identifier les opportunités d'emploi, d'auto-emploi et d'activités génératrices de revenus présentant un potentiel démontrable ;
4. Identifier les AGR/ microentreprises ou entreprises existantes ayant eu du succès dans les créneaux porteurs
5. Analyser la demande, les débouchés, les circuits de commercialisation, les barrières à l'entrée et les risques de saturation ;
6. Évaluer l'accessibilité des créneaux pour les populations ciblées, notamment au regard des compétences, des actifs productifs, des ressources, de la mobilité et des contraintes territoriales ;
7. Identifier les besoins d'accompagnement technique, entrepreneurial, financier ou commercial nécessaires à la viabilité des créneaux retenus ;
8. Comparer et hiérarchiser les opportunités par commune, province et projet au moyen de critères transparents ;

9. Formuler des recommandations opérationnelles précisant les créneaux à privilégier, les conditions préalables, les risques à maîtriser et les modalités d'appui envisageables.

4. Résultats attendus

Au terme de la mission, le gouvernement burundais disposera d'une base factuelle commune pour orienter les interventions économiques des projets. Les résultats devront permettre de distinguer les opportunités réellement viables des activités simplement répandues ou perçues comme attractives, et de comprendre les conditions nécessaires à leur développement dans chaque territoire.

Plus précisément, l'étude devra produire :

- Une caractérisation synthétique des économies locales, des marchés et des principales contraintes dans les 15 communes ;
- Une cartographie des acteurs économiques, des chaînes de valeur et des services d'appui pertinents ;
- Une liste argumentée et hiérarchisée des créneaux porteurs, désagrégée par colline, commune et province ;
- Des fiches analytiques pour les créneaux prioritaires, présentant la demande, les débouchés, les acteurs, les investissements indicatifs, les compétences, les risques, les conditions d'accès et les besoins d'accompagnement ;
- Une cartographie des opportunités, les conditions d'accès et les contraintes des mécanismes de microfinance communautaires ;
- Des recommandations programmatiques directement exploitables, incluant les précautions à prendre pour éviter la saturation des marchés, la duplication des appuis et la promotion d'activités insuffisamment rentables ;
- Une base de données propre, documentée et réutilisable, accompagnée de l'ensemble des outils et annexes méthodologiques.

5. Champ analytique et questions de l'étude

Le cadre analytique devra relier les dynamiques économiques locales aux décisions programmatiques attendues. Les questions ci-dessous sont indicatives et devront être affinées dans la note de démarrage, sans réduire le champ de l'étude.

Tableau 2 : principales questions de recherche

Axe	Questions directrices
Économie locale et marchés	Quelles activités structurent l'économie de chaque commune ? Quels marchés sont accessibles, comment évoluent la demande, l'offre et les prix, quelles sont les AGR/Microentreprises et entreprises existantes et quels facteurs territoriaux influencent les échanges ?
Créneaux porteurs	Quels produits, services, métiers ou activités présentent des perspectives crédibles d'emploi, d'auto-emploi ou de revenus ? Quels éléments démontrent leur potentiel et quels risques de saturation ou de faible rentabilité doivent être anticipés ?
Chaînes de valeur	Quels acteurs interviennent dans la fourniture d'intrants, la production, la transformation, le transport, le financement et la commercialisation ? Où se situent les principaux goulets d'étranglement et les possibilités d'amélioration ?

Axe	Questions directrices
Accessibilité et inclusion	Quelles barrières limitent l'accès des populations ciblées aux opportunités identifiées ? Quelles compétences, ressources, technologies, équipements ou connexions commerciales sont nécessaires ?
Microfinance et inclusion financière	Quels mécanismes de microfinance, d'épargne et de crédit sont accessibles aux populations ciblées ? Quels facteurs facilitent ou limitent leur accès au financement productif ? Dans quelle mesure ces mécanismes peuvent-ils soutenir le développement de moyens de subsistance verts, résilients au climat et économiquement viables ?
Viabilité et résilience	Dans quelle mesure les créneaux résistent-ils aux chocs économiques, environnementaux ou climatiques ? Sont-ils compatibles avec les ressources locales et les impératifs de durabilité ?
Priorisation programmatique	Quels créneaux doivent être retenus par colline et commune et pour quel groupe cible ? Quelles conditions préalables, modalités d'appui, partenariats et mesures de réduction des risques sont recommandés ?

6. Méthodologie recommandée

6.1 Principes méthodologiques

Le cabinet prestataire proposera une approche mixte, participative, sensible au contexte et orientée vers la décision. La méthodologie devra combiner les approches quantitatives, qualitatives et documentaires, assurer la triangulation des sources et permettre des analyses comparables entre provinces. La collecte ne pourra débuter qu'après validation par l'OIM de la note de démarrage, de l'échantillonnage et des outils.

L'approche devra intégrer les principes de participation, d'inclusion, de sensibilité aux conflits, de non-discrimination, de protection des données et de « ne pas nuire ». Les résultats devront être désagrégés, dans la mesure du possible et de manière pertinente, selon le sexe, l'âge, le statut de déplacement et les autres caractéristiques nécessaires à l'analyse de l'accès aux opportunités économiques.

6.2 Phase 1 – Cadrage et revue documentaire

La mission débutera par une réunion de lancement et une revue structurée des documents des projets, des études de marché ou de moyens de subsistance disponibles, des données économiques pertinentes et des informations existantes sur les chaînes de valeur et les zones ciblées. Cette revue servira à clarifier les hypothèses, repérer les lacunes d'information, établir la matrice d'analyse et éviter la collecte de données déjà disponibles. La note de démarrage précisera la compréhension du mandat, le cadre analytique, les questions d'étude, les méthodes, l'échantillonnage, les outils, le plan de déploiement, les responsabilités de l'équipe, le dispositif d'assurance qualité, les limites anticipées et le calendrier détaillé.

6.3 Phase 2 – Échantillonnage et préparation des outils

La stratégie d'échantillonnage devra être techniquement justifiée et adaptée à la diversité des 15 communes et des collines. Elle précisera les unités d'analyse, les catégories de répondants, les critères et méthodes de sélection, la répartition par commune et les modalités de sélection des collines ou quartiers. Elle recherchera un équilibre entre robustesse analytique, couverture territoriale et faisabilité dans les délais impartis.

Les instruments pourront comprendre, selon les besoins, des questionnaires structurés, des guides d'entretien avec informateurs clés, des guides de discussion de groupe, des fiches d'entretien avec les entreprises ou opérateurs de marché et des grilles d'observation. Ils devront être harmonisés, tout en intégrant des modules spécifiques lorsque les groupes cibles ou les objectifs programmatiques le justifient. Les outils seront prétestés et adaptés avant leur déploiement.

6.4 Phase 3 – Collecte des données

La collecte devra couvrir un éventail équilibré d'acteurs : populations ciblées, entrepreneurs et commerçants, producteurs et prestataires, coopératives et organisations économiques, institutions financières, centres de formation, services techniques, administrations locales, organisations communautaires et autres informateurs pertinents. La composition finale des répondants sera déterminée par la méthodologie validée.

Compte tenu de la couverture géographique, le prestataire devra organiser un déploiement parallèle et supervisé autour des axes de Bujumbura, Burunga et Buhumuza. Les circuits devront regrouper les communes par proximité, et les rendez-vous institutionnels et économiques devront être préparés avant l'arrivée des équipes. Le consultant international demeurera responsable de la qualité technique de l'ensemble de la collecte.

6.5 Assurance qualité

Le dispositif d'assurance qualité devra couvrir toutes les étapes de la mission. Avant le terrain, il comprendra la revue technique et le prétest des outils, la formation des assistants et enquêteurs, la standardisation des concepts et la vérification de la programmation numérique. Pendant la collecte, il reposera sur une supervision quotidienne, des contrôles de complétude et de cohérence, l'identification des doublons et valeurs aberrantes, des vérifications ciblées et, lorsque nécessaire, des revisites.

Le nettoyage commencera pendant la collecte afin de corriger rapidement les erreurs et de limiter les pertes d'information. Un journal de contrôle qualité consignera les anomalies détectées, les décisions prises et les corrections effectuées. Avant l'analyse, le consultant validera la base finale et documentera les traitements appliqués.

6.6 Analyse, triangulation et priorisation

L'analyse combinera les résultats quantitatifs, qualitatifs et documentaires. Elle sera conduite aux niveaux communal et provincial. Les conclusions ne devront pas reposer sur une seule catégorie de répondants. Les divergences entre sources devront être examinées et signalées.

La priorisation des créneaux devra s'appuyer sur une grille explicite et reproductible. Le consultant proposera les critères et leur éventuelle pondération dans la note de démarrage. Au minimum, l'appréciation devra considérer la demande, les débouchés, la rentabilité potentielle, l'intensité d'emploi, l'accessibilité pour les populations ciblées, les compétences et investissements requis, la disponibilité des intrants et services, les risques de saturation, la résilience aux chocs, les impacts environnementaux et la faisabilité de l'appui.

6.7 Restitution et finalisation

Le rapport provisoire fera l'objet d'une revue technique puis d'une restitution structurée. Le consultant présentera les résultats, la méthode de priorisation, les limites et les recommandations, recueillera les observations et documentera leur traitement dans une matrice de commentaires. Le rapport final ne devra intégrer que les révisions validées, tout en préservant la traçabilité entre constats, analyses et recommandations.

7. Gouvernance, coordination et responsabilités

La mission sera conduite sous la supervision de l'OIM Burundi, en coordination avec les équipes de projet en étroite collaboration avec le responsable du suivi-évaluation. La réunion de lancement précisera les canaux de

communication, les personnes responsables de la revue des produits, les délais de commentaires et les modalités de validation.

L'OIM facilitera, dans la mesure de ses responsabilités, l'accès aux documents disponibles et la mise en relation avec les principales parties prenantes. Le prestataire demeurera responsable de la planification détaillée, de la mobilisation et de la gestion de son équipe, de la qualité des outils et des données, du respect du calendrier, de l'analyse et de la production de l'ensemble des livrables.

Le consultant international agira comme chef de mission et point focal principal. Il devra signaler sans délai tout risque susceptible d'affecter la qualité, la couverture ou les délais et proposer des mesures correctives. Toute modification substantielle de la méthodologie, de l'échantillonnage ou du calendrier devra être approuvée par l'OIM.

8. Profil du consultant international / chef de mission

8.1 Qualifications et expérience requises

Le cabinet désignera un chef de mission qui devra présenter un profil confirmé en études de marché, analyse des moyens de subsistance et chaînes de valeur dans des contextes de développement, de relèvement ou de déplacement. Il devra réunir au minimum les qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire de niveau master ou équivalent en économie, économie du développement, agronomie, développement rural, gestion, sciences sociales, statistiques ou domaine directement pertinent ;
- Au moins dix années d'expérience professionnelle pertinente, dont une expérience substantielle dans la conduite d'études de marché, d'analyses de chaînes de valeur ou d'évaluations de moyens de subsistance ;
- Expérience démontrée comme chef de mission pour des études multi-sites combinant des méthodes quantitatives et qualitatives ;
- Maîtrise de l'analyse de la demande, des débouchés, de la rentabilité, des barrières à l'entrée et des systèmes de marché ;
- Expérience de la conception d'échantillons, d'outils numériques de collecte, de dispositifs d'assurance qualité et d'analyses de données ;
- Capacité avérée à transformer les résultats de recherche en recommandations opérationnelles et à produire des rapports de qualité institutionnelle ;
- Excellente maîtrise écrite et orale du français. La maîtrise de l'anglais constitue un atout ;
- Expérience en Afrique subsaharienne et une connaissance du Burundi ou de la région des Grands Lacs constitue un avantage.

8.2 Responsabilités principales

Sous la supervision de l'OIM, le consultant international assumera la responsabilité technique et managériale de la mission. Il devra notamment :

- Diriger le cadrage, la revue documentaire et la finalisation de la méthodologie ;
- Concevoir l'échantillonnage, les outils, la grille de priorisation et le plan d'analyse ;
- Former et encadrer les assistants nationaux et, le cas échéant, les enquêteurs ;
- Superviser la collecte, le contrôle qualité, le nettoyage et la documentation des données ;
- Conduire les analyses et garantir la triangulation ainsi que la cohérence des résultats ;
- Rédiger les rapports, préparer les supports de restitution et présenter les conclusions ;
- Intégrer les commentaires validés et remettre l'ensemble des livrables dans les formats convenus.

9. Profil et responsabilités des assistants nationaux

9.1 Profil requis

Les assistants nationaux agissant au nom du cabinet contribueront à l'adaptation de la méthodologie au contexte burundais, à la collecte, au contrôle qualité et à l'interprétation des résultats. Leur nombre sera proposé par le soumissionnaire en fonction de l'organisation du terrain et devra permettre une couverture parallèle des trois provinces.

Chaque assistant national devra présenter, au minimum :

- Un diplôme universitaire de niveau licence au moins en économie, agronomie, développement rural, sociologie, statistiques, gestion ou domaine pertinent ;
- Une expérience d'au moins trois années dans les enquêtes socio-économiques, les études de marché, les moyens de subsistance, les chaînes de valeur ou l'appui entrepreneurial ;
- Une expérience pratique de la collecte qualitative et/ou quantitative, de la supervision terrain et du contrôle de la qualité des données ;
- Une bonne connaissance des réalités économiques, administratives et socioculturelles du Burundi ;
- Une excellente maîtrise du kirundi et du français, la connaissance des zones étudiées constituant un atout ;
- Une aptitude démontrée à travailler avec les autorités, le secteur privé, les organisations communautaires et les populations affectées par les déplacements.

9.2 Contributions attendues

Sous la direction du chef de mission, les assistants nationaux participeront à l'identification des acteurs, à l'adaptation linguistique et contextuelle des outils, à l'organisation des rendez-vous, au prétest des outils et à la collecte des données. Ils appuieront la supervision des équipes sur le terrain, vérifieront quotidiennement les données collectées, documenteront les observations de terrain et contribueront à la synthèse des entretiens et discussions de groupe.

Ils devront également faciliter l'interprétation des dynamiques locales, signaler les incohérences ou particularités territoriales et contribuer à la préparation de la restitution. Ils seront tenus aux mêmes obligations de confidentialité, d'éthique, de qualité et de respect du périmètre que le consultant international.

10. Livrables et modalités de validation

Tous les livrables seront produits en français, dans des formats électroniques modifiables, ainsi qu'en PDF pour les versions de validation et finales. Les bases de données et tableaux seront remis dans des formats ouverts et exploitables. La structure finale des rapports sera convenue pendant le cadrage.

Tableau : Synthèse des livrables

N°	Livrable	Contenu minimal	Échéance
1	Note de démarrage	Il contiendra entre autres, la compréhension du mandat, la revue initiale, le cadre analytique, la méthodologie de l'étude y compris l'échantillonnage, les outils de collecte provisoires, le plan terrain, l'assurance qualité et le calendrier détaillé.	À soumettre 5 jours après la signature du contrat
2	Méthodologie et outils finalisés	Il contiendra les outils validés et prétestés, les versions linguistiques utiles, la programmation numérique, les manuel/consignes de collecte pour les enquêteurs et le plan de déploiement.	À soumettre 8 jours après la signature du contrat

N°	Livrable	Contenu minimal	Échéance
3	Dossier de collecte et bases	Soumis à la fin de la collecte des données, il contiendra les bases brutes, la base nettoyée et une note de terrain.	À soumettre 28 jours après la signature du contrat
4	Rapport provisoire	Il s'agit du premier draft du rapport de l'étude/ Il contiendra le résumé exécutif, la méthodologie et les limites de l'étude, les analyses par commune/province, les chaînes de valeur, les priorisations, les fiches de créneaux porteurs, les recommandations et toute autre analyse pertinente.	À soumettre 35 jours après la signature du contrat
5	Restitution et recueil des commentaires	Présentation des résultats, animation de l'atelier de restitution, finalisation du support et consolidation de la matrice des observations avec les réponses proposées.	40 jours après la signature du contrat
6	Rapport final et annexes	Il s'agit de la version finalisée du rapport d'étude. Ce paquet contiendra le rapport final validé, les bases de données finales, les outils utilisés, les tableaux analytiques, les fiches de créneaux, la matrice de priorisation et présentation et toute analyse pertinente.	À soumettre 45 jours après la signature du contrat

La validation de chaque livrable relèvera de l'OIM. Un produit pourra être retourné pour révision lorsqu'il ne respecte pas les présents TdR, la méthodologie validée ou les standards de qualité convenus. La remise d'un fichier ne vaudra pas automatiquement acceptation du livrable.

10.1 Structure minimale du rapport final

Le rapport final devra présenter une argumentation concise, traçable et orientée vers la décision. Il comprendra au minimum :

- Un résumé exécutif exposant les principaux constats, les créneaux prioritaires et les recommandations ;
- Le contexte, les objectifs, la méthodologie, l'échantillonnage, les limites et les mesures d'assurance qualité ;
- L'analyse du contexte économique et des marchés par commune et par province ;
- L'analyse des chaînes de valeur et des principales contraintes systémiques ;
- La comparaison et la priorisation des créneaux, accompagnées de fiches analytiques ;
- Les implications spécifiques pour les interventions de l'OIM et du gouvernement burundais ;
- Des recommandations opérationnelles, séquencées et rattachées aux constats ;
- Les annexes méthodologiques, outils, listes d'acteurs consultés sans données personnelles non nécessaires, tableaux détaillés et matrice de commentaires.

11. Durée et calendrier d'exécution

La durée contractuelle est fixée à 45 jours calendaires, à compter de la date de démarrage convenue. Le calendrier ci-dessous constitue la séquence de référence et couvre l'ensemble du processus, depuis le cadrage jusqu'à l'acceptation des produits finaux.

Tableau 3 : calendrier indicatif du déroulement de l'étude

Phase	Période	Jours	Activités principales	Produit
1. Cadrage initial	J1–J5	5	Réunion de lancement, revue initiale, confirmation du périmètre, cadre analytique et organisation de la mission.	Note de démarrage
2. Préparation méthodologique	J6–J10	5	Échantillonnage, finalisation et prétest des outils, programmation et briefing des équipes.	Méthodologie et outils validés
3. Collecte et contrôle qualité	J11–J28	18	Collecte dans les 15 communes et des dans les collines supervision, vérifications quotidiennes, nettoyage progressif et revisites ciblées.	Bases et dossier terrain
4. Analyse et rédaction	J29–J35	7	Nettoyage final, triangulation, analyse, priorisation et rédaction du rapport provisoire.	Rapport provisoire
5. Restitution et validation	J36–J40	5	Revue technique, restitution, consolidation et traitement des observations.	Restitution et matrice de commentaires
6. Finalisation	J41–J45	5	Intégration des commentaires, contrôle éditorial et remise de tous les produits finaux.	Rapport final et annexes

La somme des phases est de 45 jours calendaire. Le contrôle qualité et le nettoyage initial seront réalisés de manière continue pendant la collecte. Ils ne constituent donc pas une phase additionnelle. Tout retard prévisible devra être signalé immédiatement avec un plan de rattrapage, sans réduction de la couverture ou des exigences de qualité.

12. Gestion des données, éthique et confidentialité

12.1 Protection et propriété des données

Toutes les informations recueillies seront utilisées exclusivement aux fins de la mission. Le prestataire devra mettre en place des mesures appropriées pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données, limiter l'accès aux personnes autorisées et sécuriser les appareils et espaces de stockage utilisés.

Les données permettant d'identifier directement les répondants seront séparées des fichiers analytiques et ne figureront pas dans les produits destinés à une diffusion plus large. À la clôture de la mission, l'ensemble des bases, outils, notes, scripts d'analyse et produits sera remis à l'OIM. Leur réutilisation ou diffusion par le prestataire sera interdite sans autorisation écrite préalable.

12.2 Principes éthiques

La participation à l'étude sera volontaire et précédée d'une information claire sur son objet, l'utilisation des données et le droit de ne pas répondre ou de se retirer. Le prestataire veillera au respect de la dignité, de la confidentialité, de la non-discrimination, de la sensibilité aux conflits et du principe de « ne pas nuire ». Ces exigences seront intégrées aux outils, à la formation et à la supervision. Toute difficulté de protection ou tout incident lié aux données devra être signalé sans délai à l'OIM et traité selon les procédures applicables. Le prestataire devra éviter de recueillir des données personnelles qui ne sont pas strictement nécessaires à l'analyse.

13. Contenu des offres et critères d'évaluation

13.1 Offre technique

L'offre technique devra démontrer une compréhension précise du mandat et présenter une méthodologie réaliste pour couvrir les 15 communes dans le délai prévu. Elle comprendra au minimum :

- Une note de compréhension des objectifs, enjeux et résultats attendus ;
- La méthodologie proposée, le cadre d'analyse, l'échantillonnage indicatif et l'approche de priorisation ;
- Le dispositif de collecte, de supervision, de contrôle qualité et de gestion des données ;
- Un plan de travail détaillé conforme aux 45 jours calendaires ;
- La composition de l'équipe, la répartition des responsabilités et les curricula vitae ;
- Au moins trois références de missions comparables, accompagnées d'éléments permettant d'en vérifier la pertinence ;
- Un exemple de rapport ou produit analytique comparable, sous réserve des obligations de confidentialité applicables.

13.2 Offre financière

L'offre financière sera présentée de manière détaillée et couvrira l'intégralité des coûts nécessaires à l'exécution de la mission, c'est-à-dire les honoraires, les mobilisations des assistants nationaux et enquêteurs, les déplacements, l'hébergement, les communications, la collecte, les équipements ou licences nécessaires, le traitement des données, la restitution et la production des livrables. Elle devra être cohérente avec l'offre technique et ne pas reporter sur l'OIM des coûts indispensables qui n'auraient pas été explicitement prévus.

13.3 Critères d'évaluation

Les propositions seront appréciées sur la base de la qualité technique et de la cohérence financière. L'évaluation technique portera sur les dimensions suivantes :

Tableau : critères d'évaluation des offres

Tableau 4: critère d'évaluation technique des offres

Critères	Note
Compréhension générale des termes de référence. Par exemple, la proposition technique doit démontrer une compréhension et une interprétation claires des termes de référence et des objectifs de l'étude. La stratégie et l'approche générales doivent également démontrer une connaissance du sujet étudié et proposer des indicateurs de mesure possibles.	10
Faisabilité technique de la méthodologie proposée. La méthodologie, le calendrier et le plan de travail proposés sont-ils cohérents et réalistes pour produire les livrables attendus définis dans les termes de référence ? La méthodologie proposée est-elle appropriée pour atteindre les objectifs de l'étude et présentée de manière logique ? Une approche de gestion des données quantitatives et qualitatives est-elle utilisée ? Une approche claire pour mesurer et démontrer les résultats de l'étude est-elle utilisée ? Un plan d'assurance qualité crédible et un plan ou un calendrier de mise en œuvre détaillé et clair est-il prévu ? L'organisation du travail indique-t-elle la capacité à respecter le calendrier requis pour l'évaluation de base.	20
Le candidat a-t-il décrit de manière adéquate comment intégrer les principes de « ne pas nuire » et de sensibilité au genre dans son travail de collecte de données ?	10

Critères	Note
Expérience professionnelle du consultant principal et de son équipe : Le consultant principal possède-t-il le profil et l'expérience requis pour mener à bien l'étude ? (Se référer aux sections 8 et 9 ci-dessus).	20
Expérience du prestataire dans des missions comparables	10
Offre financière	30
Total	100

Seules les offres techniques ayant atteint la note de 50/70 à l'issue de l'analyse technique seront soumises à l'évaluation financière. L'OIM pourra demander des clarifications, sans que celles-ci puissent modifier substantiellement la proposition initiale.

14- Procédure de dépôt de candidatures et dossiers

Modalités de soumission :

Les dossiers de candidature des cabinets doivent être soumis **au plus tard le 5 novembre 2026**, directement via la **plateforme électronique WAVE des fournisseurs**, accessible à partir du site **UNGM** : <https://www.ungm.org/Public/Notice>, ou alternativement à l'adresse électronique : IOMBurundiTenders@iom.int avec le sujet « **propositions pour la réalisation d'une Étude d'identification et d'analyse des créneaux économiques porteurs et des opportunités de moyens de subsistance dans les Provinces de Bujumbura, Burunga et Buhumuza au Burundi** »

Documents à soumettre :

- **Proposition technique**, reflétant la **méthodologie proposée pour la conduite de l'étude** et l'expérience acquise dans le domaine dans la collecte de données pour des agences des Nations Unies ainsi que pour des ONG internationales ou nationales. Les postulants sont encouragés à décrire comment intégrer les principes de « Do No Harm », de confidentialité et sensibilité au genre dans leurs travaux de collecte de données. Inclure un chronogramme détaillé dans la proposition technique ;
- **Proposition Budgétaire**, avec une désagrégation des coûts proposés (personnel, déplacements des enquêteurs et frais logistiques, etc.) ;
- **Documents légaux** d'enregistrement et de fonctionnement de l'entreprise ou organisation / RCCM et autres dossiers administratifs du cabinet prouvant son existence et sa conformité avec la loi ;
- **Rapports d'une étude similaire** réalisées et / ou 2 recommandations d'ONGI pour lesquelles le soumissionnaire a récemment réalisé une étude similaire.

15- Règles et conditions

- Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leur Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le prestataire sélectionné.
- Les Prestataires de services doivent se familiariser avec les conditions locales qu'ils doivent prendre en compte dans la préparation de leurs propositions.
- Les coûts de préparation des propositions et de négociation du contrat, y compris la (les) visite(s) à l'OIM par les Prestataires de services ne sont pas remboursables comme coût direct de la mission.
- Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait

dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.

- L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services.

16- Pratiques corrompues, frauduleuses et coercitives

Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

- Est considéré comme acte de corruption le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur dans le but d'influencer l'action de l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d'exécution du contrat ;
- Est considéré comme acte frauduleux tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui sciemment ou par négligence, induit ou tente d'induire l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d'exécution du contrat, dans le but d'obtenir un avantage financier ou de se soustraire à une obligation ;
- Est considéré comme acte de collusion toute entente clandestine entre deux ou plusieurs soumissionnaires en vue de modifier artificiellement les résultats d'un processus de passation dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- Est considéré comme acte de coercition le fait de porter atteinte ou de causer du tort, ou de menacer de porter atteinte ou de causer du tort, directement ou indirectement, à tout participant au processus de passation en vue d'influencer indûment ses activités pendant le processus de passation, ou d'affecter l'exécution d'un contrat.

17- Conflits d'intérêts

Tous soumissionnaires reconnus avoir des conflits d'intérêts sont disqualifiés et ne peuvent donc participer au processus de passation. Il y a conflit d'intérêts entre soumissionnaires dans l'une des circonstances énoncées ci-dessous :

- Lorsqu'aux moins deux soumissionnaires ont en commun des actionnaires minoritaires ;
- Lorsque le Soumissionnaire reçoit ou a reçu, directement ou indirectement, toute subvention d'un autre Soumissionnaire ;
- Lorsque deux Soumissionnaires au moins ont le même représentant aux fins de cette Demande d'offre de prix ;
- Dans le cas où le Soumissionnaire est en relation, directement ou par le biais d'une tierce partie, qui les met dans une position d'avoir accès aux informations ou d'influencer l'Offre d'un autre Soumissionnaire ou les décisions de la Mission/ l'Entité adjudicatrice en relation avec ce processus de demande d'offre de prix ;
- Dans le cas où le Soumissionnaire a soumis plus d'une Offre dans ce processus de demande d'offre de prix ;
- Dans le cas où le Soumissionnaire a participé, en qualité de consultant, à la préparation des spécifications conceptuelles ou techniques des Biens et services associés faisant l'objet de la demande d'offre de prix.

18- Clarifications et modifications aux documents de la demande de proposition

14.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande de Proposition. Toute modification apportée sera mise à la disposition de tous les Prestataires de services présélectionnés qui ont accusé réception de la Lettre d'invitation.

14.2 Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la DP. La demande doit être adressée par écrit ou par des moyens électroniques standards et soumis à l'OIM à l'adresse indiquée dans l'appel d'offre avant **le 2 novembre 2026** les délais impartis pour le dépôt et la réception des Propositions. L'OIM répondra par écrit ou par des moyens électroniques standards à ladite demande qu'elle mette à la disposition de tous ceux qui ont accusé réception de la Lettre d'invitation, non tenu compte de la source de la demande.

19- Évaluation des propositions

Après soumission des Propositions au CEO et à la période d'évaluation, les Prestataires de Services qui ont soumis leurs Propositions sont défendus de faire toutes sortes de communication avec quelque membre du CEO, ainsi qu'au Secrétariat concerné à propos de leurs propositions. Toute tentative faite par le Prestataire de Services pour influencer l'OIM dans le processus d'étude, d'évaluation, de classement de la Proposition et de recommandation pour attribution du marché peut entraîner le rejet de sa Proposition.

20- Évaluation financière

Après évaluation de la Proposition technique, l'OIM notifie les Prestataires de services dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimale ou ont été jugées non conformes aux exigences de la Demande d'offre de prix, que leurs Propositions financières ne seront pas ouvertes et leur seront retournées à la fin du processus de sélection.

Le CEO décide de la complétude des Proposition financières en vérifiant que tous les formulaires sont fournis et que le prix offert est bien mentionné.

Le CEO corrigera toutes les erreurs de calcul. En cas de divergence entre un montant partiel et le montant total, ou entre les mots et les chiffres, le premier l'emporte. En outre, les activités et éléments décrits dans les Propositions techniques sans mention de prix, doivent être inclus dans les prix des autres activités ou éléments.

21- Confidentialité

Les informations relatives à l'évaluation des propositions et des recommandations d'attribution ne doivent pas être communiquées aux Prestataires de services qui ont soumis leurs Propositions ni à toutes autres personnes non concernées par le processus. L'utilisation induite par un Prestataire de services des informations confidentielles relatives à la procédure peut entraîner le rejet de sa Proposition, et celui-ci peut être soumis aux dispositions de l'OIM de lutte contre la fraude et la corruption.

22. Dispositions finales

Le périmètre, la durée et les exigences de qualité définis dans les présents TdR constituent des paramètres substantiels de la mission. Aucune extension à une province ou commune supplémentaire ne pourra être décidée sans modification formelle du mandat. Le prestataire devra exécuter la mission avec indépendance professionnelle, diligence et impartialité. Il signalera tout conflit d'intérêts réel ou potentiel et s'abstiendra de toute utilisation des informations recueillies qui serait incompatible avec l'objet de la mission.